

voudrait insister. Mais, en l'absence d'un indice semblable, il me semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) s'est tout simplement servi de son ample vocabulaire pour masquer la réalité et que, par «intérêt public», il veut dire, en fait, l'intérêt du gouvernement et qu'il cherche à taire quelque chose au public canadien.

M. M. L. Klein (Cartier): La raison principale qui est avancée pour justifier cette demande de dépôt de documents, c'est la déclaration voulant qu'il y a eu ingérence dans les affaires du Canada et qu'il y a lieu d'établir dans quelle mesure.

Si possible, j'aimerais voir les documents échangés entre le CIO et l'AFL, et le Syndicat international des marins, car c'est là que la véritable ingérence s'est produite au Canada.

Il me semble que chaque fois que la Chambre a l'occasion de s'en prendre aux États-Unis, elle le fait. J'estime qu'il est beaucoup plus important de mettre l'accent sur les choses qui pourraient améliorer nos rapports avec les États-Unis que d'essayer constamment de soulever des questions qui opposent nos deux pays. Je parlerai maintenant d'un état de choses qui n'est pas entièrement attribuable aux honorables vis-à-vis, mais aussi à ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre. Je dis que les Canadiens sont écœurés de la façon dont nous continuons à contester les dernières élections et que la demande en vue de la production de ces documents n'est que la suite de la campagne électorale.

L'hon. M. Martineau: J'invoque le Règlement. Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de le dire, le présent débat doit porter uniquement sur les raisons pour lesquelles ces documents devraient être déposés ou non. Comme le député s'est bel et bien écarté de ce sujet, je demande qu'il soit tenu d'y revenir.

M. Klein: C'est un principe élémentaire de droit, il me semble, qu'on puisse répondre à quelqu'un qui a mis une question sur le tapis.

L'hon. M. Martineau: Ce n'est pas ce que le ministre a dit. Je dois insister pour que l'Orateur rende une décision et je suis sûr que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me donnera raison.

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): Je dois répéter ce que j'ai dit tantôt et, s'il faut avertir la Chambre encore une fois, qu'on sache que je m'appuie sur un certain nombre de décisions rendues par des Orateurs précédents. Je tiens à signaler encore une fois que ce qui intéresse la Chambre présentement, c'est de décider s'il y a lieu de déposer les

documents dont il est question dans la motion à l'étude. Nous devrions donc nous en tenir à cela autant que possible.

M. Klein: J'essaie tout simplement d'exposer les répercussions que pourrait avoir le dépôt des documents. Ce qui compte surtout, c'est la portée des événements actuels sur les ventes de blé. Il importe que le blé soit livré et, si la correspondance était déposée sur le Bureau, j'ai l'impression que cela pourrait avoir des répercussions sérieuses sur la conclusion d'une vente que nous désirons certainement voir mener à bonne fin. A nous entendre, on serait porté à croire que la question est maintenant réglée, que les expéditions de blé vont bon train et que le Canada n'a plus aucun souci à l'égard d'une des plus gigantesques tâches qu'il ait jamais eu à accomplir. Pourtant, pas plus tard qu'hier soir, un journal dont j'oublie le nom annonçait que les marins avaient quitté leurs navires aux États-Unis. Cela indique combien la situation est tendue dans les ports.

M. Olson: Puis-je poser une question au député? Prétend-il que les documents en cause renferment une menace, ou quelque chose du genre, de la part du gouvernement américain, portant que nous avons à nous soumettre si nous ne voulons pas que nos ventes de blé soient compromises?

M. Klein: Je ne le prétends pas du tout, car je ne connais pas la teneur des documents. Je sais très bien, cependant, qu'on n'améliorerait pas la situation en déposant les documents et, dans ce cas, je me demande pourquoi l'on risquerait d'envenimer les choses. La question du 16 octobre portait sur la mise en tutelle projetée. Comme la mise en tutelle est maintenant chose faite, j'estime que le dépôt des documents à ce moment-ci rimerait à fort peu de choses. Il aurait pour unique conséquence de raviver un différend que le présent gouvernement est parvenu à calmer. La situation est relativement calme sur les Grands lacs et j'estime que nous prendrions un trop grand risque en adoptant une mesure qui pourrait compromettre nos ventes de blé. J'estime que nous avons d'aussi bons voisins que nous pourrions le souhaiter. Si nous vivions au nord de l'Union soviétique plutôt qu'au nord des États-Unis, je suis sûr que bon nombre de personnes n'oseraient porter à l'endroit de l'Union soviétique les accusations qu'elles lancent aux États-Unis et aux Américains. Pour ne pas compromettre la situation économique du pays et en particulier la situation de l'emploi, je suis d'avis que nous ne devons rien faire à l'heure actuelle qui puisse nuire aux milliers d'emplois qui seront créés par suite du contrat relatif aux ventes de blé.

[M. Howard.]